

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Eaux et Forêts : une grève pré

LES primes tirées des amendes et autres taxes fiscales infligées par les agents de cette administration sont principalement à l'origine de l'arrêt de travail observé depuis mardi 16 avril, par le Syndicat national des professionnels des Eaux et Forêts (Synapef). Ce mouvement survient alors que les derniers chiffres communiqués sur cette filière qui a permis de créer plus de 10 000 emplois en 10 ans, sont plutôt prometteurs.

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

LES agents affiliés au Syndicat national des professionnels des Eaux et Forêts (Synapef) ont entamé une grève générale dite illimitée, depuis le mardi 16 juin dernier. Si ses conséquences en pleine crise sanitaire ne sont pas encore clairement perceptibles, ce mouvement est toutefois susceptible de mettre à mal une filière appelée à peser, selon les statistiques de la Direction générale de l'économie et des politiques fiscales (DGEPF) sur le Produit intérieur brut (PIB) du Gabon pour plus de 20%, d'ici à 2022.

Mais quelles sont donc les motivations des grévistes, qui prétendent paralyser l'activité au sein des différents services centraux et déconcentrés de cette administration à travers tout le pays ? Le secrétaire général du Synapef revient sur les principales revendications de son entité. Serges Pambo évoque le cahier de charges déposé en mars dernier auprès de la hiérarchie. Un document comprenant 12 points dont les plus importants concernent le retour des fonds communs avec paiement des arriérés et les nominations dernièrement survenues au sein du département des Eaux et Forêts.

Sur ce point sensible, le bureau du syndicat croit même savoir que toutes les assurances avaient été données par la commission interministérielle constituée alors autour de ce dossier, en vue du paiement des primes tirées des amendes et autres taxes fiscales découlant des activités des agents sur le terrain. Mais que des contingences imputables à la négligence administrative empêcheraient l'aboutissement efficient de la mise à disposition de cet argent. Aussi,

le Synapef entend-il maintenir le blocage des activités jusqu'à ce que des signaux forts soient perceptibles.

PARALYSIE* En ce qui concerne le déroulement de la grève, l'on a appris que la paralysie serait plus manifeste dans l'arrière-pays. Contrairement à Libreville où les agents vaquent tranquillement à leurs occupations, notamment au siège social du ministère des Eaux et Forêts. Toutefois, la délivrance des bordereaux de transport ne se ferait plus normalement au profit des grumiers, qui ne peuvent donc plus acheminer le bois à un rythme soutenu de l'hinterland vers les différents

pools de transformation. " Si une entreprise met d'ordinaire 10 grumiers en circulation, nous n'autorisons présentement que 2 dans le cadre du service minimum observé à la faveur de notre débrayage ", explique Serges Pambo.

En plus de cela, les grévistes ont procédé à la suspension des inspections et autres descentes relatives à la régularisation des activités au sein des sociétés forestières. Et le secrétaire général du Synapef de prévenir : " Si la situation n'est pas débloquée sous peu, l'entreprise Olam qui est passée leader dans la transformation, entre autres, manquera de matière première

de manière assez criante. "

Les tâches d'emportage qui consistent à effectuer des contrôles sur le bois devant notamment prendre la destination de l'extérieur du Gabon, seraient aussi fortement compromises. D'après le syndicat, il s'agit d'une situation très grave au regard des risques encourus au niveau des exportations, qui ont pourtant connu une hausse significative de 15,89% en 2019. Pendant ce temps, le carnet de commandes locales enregistrait un fléchissement de 42% à 65 763 m3.

À ce qu'il semble, la fin de ce blocus n'est pas pour demain la veille. D'autant plus que, au moment où nous mettons sous presse, aucune rencontre entre les deux parties n'était à l'ordre du jour. Histoire de clarifier les malentendus et envisager une sortie de crise favorable à un retour de la sérénité dans une filière qui a permis à l'État de créer plus de 10 000 emplois en 10 ans.



Photo: BANDOMA

Le siège du ministère est un peu l'arbre qui cache la... forêt. La grève é



Judiciaire pour la filière-bois

Une grève jugée illégale par Lee White

G-M. NTOUTOUME-NDONG
Libreville/Gabon

RÉAGISSANT au mouvement de grève déclenché par les agents de son administration, le ministre des Eaux et Forêts s'est dit surpris par l'initiative du Synapef, l'un des syndicats de cette administration qui est pourtant partie prenante aux négociations dans le cadre de la Commission permanente de dialogue qu'il a mise en place et dont la présidence des travaux est assurée par son ministre délégué. Aussi, Lee White juge-t-il illégale la démarche de Serges Pambo et ses troupes. " Ce mouvement, déclenché par ce syndicat, n'est pas conforme à la loi et je le leur ai signifié très clairement. Par ailleurs, je constate, pour le regretter, que les déclarations et certaines re-



Photo: DRY L'Union

Aussi, pour Lee White, est-il hors de question de revenir sur les nominations qui relèvent du pouvoir discrétionnaire du chef de l'État.

vendications de ce syndicat, y compris leurs déclarations tous azimuts, ne relèvent pas de l'action syndicale mais plutôt du domaine politique alors même que les syndicats, dois-je le rappeler, ont pour missions de défendre les intérêts professionnels, sociaux ou encore économiques des travailleurs dans le cadre des missions clairement définies par la loi ", explique le membre du gouvernement. Aussi, pour Lee White, est-il hors de question de revenir sur les nominations qui relèvent du pouvoir discrétionnaire du chef de l'État. Non sans arguer de ce que les fonctionnaires qui ont dernièrement été promus à ces hautes responsabilités au sein

de son administration sont très compétents et pétris d'expérience. D'autant que certains ont même contribué à la formation et au renforcement des capacités de nombreux cadres du ministère. Évoquant la question des primes, le ministre des Eaux et Forêts a rappelé que les agents de son département en perçoivent chaque trimestre. Mieux, dans quelques jours, ces derniers entreront en possession de leurs primes du deuxième trimestre 2020. Et ce, malgré le contexte économique délicat et au moment où la nation tout entière lutte contre le Covid-19 et les conséquences sanitaires et économiques de cette pandémie.



stant relativement bien suivie l'intérieur du pays.

Jeu de ping-pong entre le Synapef et le Synagren

Maxime Serge MIHINDOU
Libreville/Gabon

LES grèves illimitées au ministère des Eaux et Forêts ne datent pas d'aujourd'hui. C'est même une véritable tradition, qui a déjà permis aux agents de cette administration d'améliorer significativement leurs conditions de vie et de travail, à la faveur des mouvements déclenchés par le Syndicat national des professionnels des Eaux et Forêts (Synapef) et le Syndicat national des gestionnaires de ressources naturelles (Synagren). On a en mémoire cet arrêt

Les grèves illimitées au ministère des Eaux et Forêts ne datent pas d'aujourd'hui. C'est même une véritable tradition

de travail du 30 août 2010. Date à laquelle les adhérents du Synapef avaient déclenché une grève générale illimitée, à la suite de la menace de grève de 12 centrales que le gouvernement avait promptement désamorcée. Pour rappel, les grévistes revendiquaient déjà l'augmentation

des primes de rendement, la mise en stage des agents, l'intégration à la Fonction publique des dernières promotions sorties alors de l'École nationale des Eaux et Forêts (Enef), en plus de l'amélioration de leurs conditions de travail. Si le Synagren est silencieux ce jour, on se souvient de son dernier mouvement. Une grève au cours de laquelle il réclamait le paiement de la Prime d'incitation à la performance (PIP), la mise en service des ascenseurs défectueux depuis plusieurs mois, la fin des intérim et la mise en place d'une régie.



Photo: ELOUNGA